



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rapport de jury

Examen professionnel pour l'avancement au grade de
Secrétaire d'Administration
de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
de classe supérieure

- Session 2011 -

I/ CALENDRIER DES OPÉRATIONS

- Lundi 11 avril 2011 : épreuve écrite d'admissibilité,
- Mardi 14 et Mercredi 15 juin 2011 : épreuve orale d'admission.

II/ DONNÉES STATISTIQUES

7 Nombre de postes offerts à l'examen professionnel de SAENES de classe supérieur :

Nombre de candidats inscrits : 98
Nombre de candidats présents : 81, soit 82,7 % des inscrits
Nombre de candidats admissibles : 18, soit 22,2 % des présents
Nombre de candidats admis : 7, soit 8,6 % des présents
Nombre de candidats inscrits sur la liste complémentaire : 3

Répartition par sexe de l'ensemble des candidats

	Homme	%	Femmes	%	Total
Inscrits	17	17,3	81	82,7	98
Présents	13	16,0	68	84,0	81
Admissibles	2	11,1	16	88,9	18
Admis sur liste principale	2	28,6	5	71,4	7
Inscrits sur liste complémentaire	0	0,0	3	100,0	3

Répartition par tranche d'âge

	Hommes		Femmes		Total	
	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis
Moins de 40 ans	10	1	24	3	34	4
De 40 à 49 ans	5	1	32	0	37	1
50 ans et plus	2	0	25	2	27	2
Total	17	2	81	5	98	7

Formation initiale

	Hommes		Femmes		Total	
	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis
Diplôme de niveau I	5	1	20	2	25	3
Diplôme de niveau II	5	0	14	0	19	0
Diplôme de niveau III	1	0	7	0	8	0
Diplôme de niveau IV	6	1	24	2	30	3
Diplôme de niveau V	0	0	12	0	12	0
Autre diplôme	0	0	4	1	4	1
Total	17	2	81	5	98	7

Notes

Épreuve d'admissibilité (cas pratique)

Note la plus haute : 18/20

Note la plus basse : 5/20

Seuil d'admissibilité : 13,5/20

Épreuve d'admission (entretien avec le jury sur la base du dossier RAEP)

Note la plus haute : 17,5/20

Note la plus basse : 10 / 20

Seuil d'admission sur la liste principale : 78 points, soit 15,6/20

Dernier retenu sur la liste complémentaire : 76,25 point, soit 15,25/20

III/ DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Admissibilité

L'épreuve écrite portait sur l'évolution du dispositif du rachat d'années d'études supérieures dans le cadre de la réforme des retraites.

Sur la forme, les notes proposées étaient en général rédigées correctement (syntaxe et grammaire) et peu de fautes d'orthographe ont été relevées.

Sur le fond, le sujet a été traité de façon très incomplète par les candidats.

Ainsi, très peu ont mentionné la possibilité de se faire rembourser du rachat d'années d'études alors que c'était un élément essentiel qui justifiait la rédaction d'une telle note.

Certains candidats se contentent de renvoyer les chefs d'établissements à la lecture des textes, ce qui n'est pas l'objectif d'une telle note.

L'élaboration de la fiche de procédure a posé des difficultés aux candidats :

- Peu de candidats ont été capables de résoudre l'exercice proposé (mauvais calcul de l'âge du demandeur, oubli du premier trimestre exigé lors de la première mensualité, ...),
- Trop souvent les candidats n'ont pas produit une fiche de procédure s'appuyant sur un exemple mais se sont contentés de réaliser l'exercice.

Une lecture plus attentive des questions posées ne peut qu'être recommandée.

Globalement, les résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité sont très moyens ; mais il est vrai que le sujet était relativement difficile.

Admission

Les dix-huit candidats admissibles se sont tous présentés à l'épreuve d'admission.

Celle-ci consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

La durée de l'entretien est de vingt-cinq minutes dont dix minutes au plus pour l'exposé du candidat de son expérience professionnelle.

Le jury a apprécié le niveau global des entretiens. Les candidats avaient préparés leur présentation. Le plus souvent, le plan était annoncé et la durée respectée.

Même si le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'a vocation qu'à servir de point d'appui à l'entretien, il est primordial.

En général les dossiers étaient corrects, tant sur le fond que sur la forme ; on peut toutefois déplorer que certains candidats n'aient pas pris la peine de les relire attentivement (faute de frappe et d'orthographe par exemple).

Les documents annexes sont facultatifs ; le jury observe toutefois qu'ils permettent souvent de relancer ou de préciser le questionnement et qu'ils sont à ce titre utiles.

L'entretien permet de valider les compétences que les candidats déclarent avoir acquises dans leur rapport : ils doivent être en mesure de les expliciter.

L'entretien doit être un échange entre le jury et le candidat. Il convient donc que les réponses soient brèves et précises et d'éviter des digressions qui n'apportent rien.

Globalement, tous les candidats ont montré une bonne connaissance de leur métier et de leur environnement immédiat.

En revanche, quelques candidats ont semblé ne pas disposer d'une vue d'ensemble, même sommaire, du système éducatif et de ses évolutions actuelles.

Le Président du jury,

Didier GAUTEREAU